

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 JUILLET 2010**

039/2010

TRANSFORMATIONS DE POSTE :

M. BOURGEOIS présente le rapport.

Un Adjoint d'Animation Principal de 1^{ère} classe, exerçant les fonctions d'éducateur sportif, a quitté la collectivité au 18 janvier 2010, dans le cadre d'une disponibilité pour convenances personnelles. Il est donc envisagé de procéder à son remplacement.

Vu la candidature présentée par un Adjoint d'Animation de 1^{ère} classe, dont les compétences correspondent à l'exigence du service, il est envisagé le recrutement de cet agent au 1^{er} septembre 2010, sur un poste à temps complet.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir transformer le poste Adjoint d'Animation Principal de 1^{ère} classe en un poste d'Adjoint d'Animation de 1^{ère} classe à effet du 1^{er} septembre 2010.

Un Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique titulaire a été employé par la commune à raison de 12 heures hebdomadaire, à compter du 1^{er} octobre 1999.

Par délibération n° 81/99 du 24 septembre 1999, le Conseil Municipal a autorisé la création d'un poste d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique à temps non complet de 12 heures hebdomadaire.

Le 14 juin dernier, l'agent nous informe de sa décision de réduire son nombre d'heures sur ETRECHY, à compter du 1^{er} septembre 2010. Son temps de travail sera réduit à 6 heures par semaine.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir transformer le poste d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique de 12 heures hebdomadaire en un poste d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique de 6 heures hebdomadaire.

Considérant le recrutement d'un Adjoint d'Animation de 1^{ère} classe, dans les fonctions d'Educateur Sportif à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2010,

Considérant la demande d'un Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique de réduire son temps de travail sur la commune, à raison de 6 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} septembre 2010,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, AUTORISE :**

- la transformation d'un poste d'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE en un poste ADJOINT D'ANIMATION DE 1^{ère} CLASSE
- La transformation d'un poste d'ASSISTANT SPECIALISE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE à raison de 12 heures hebdomadaire, en un poste d'ASSISTANT SPECIALISE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE à raison de 6 heures hebdomadaire.

DIT que ces mesures prendront effet au 1^{er} septembre 2010.